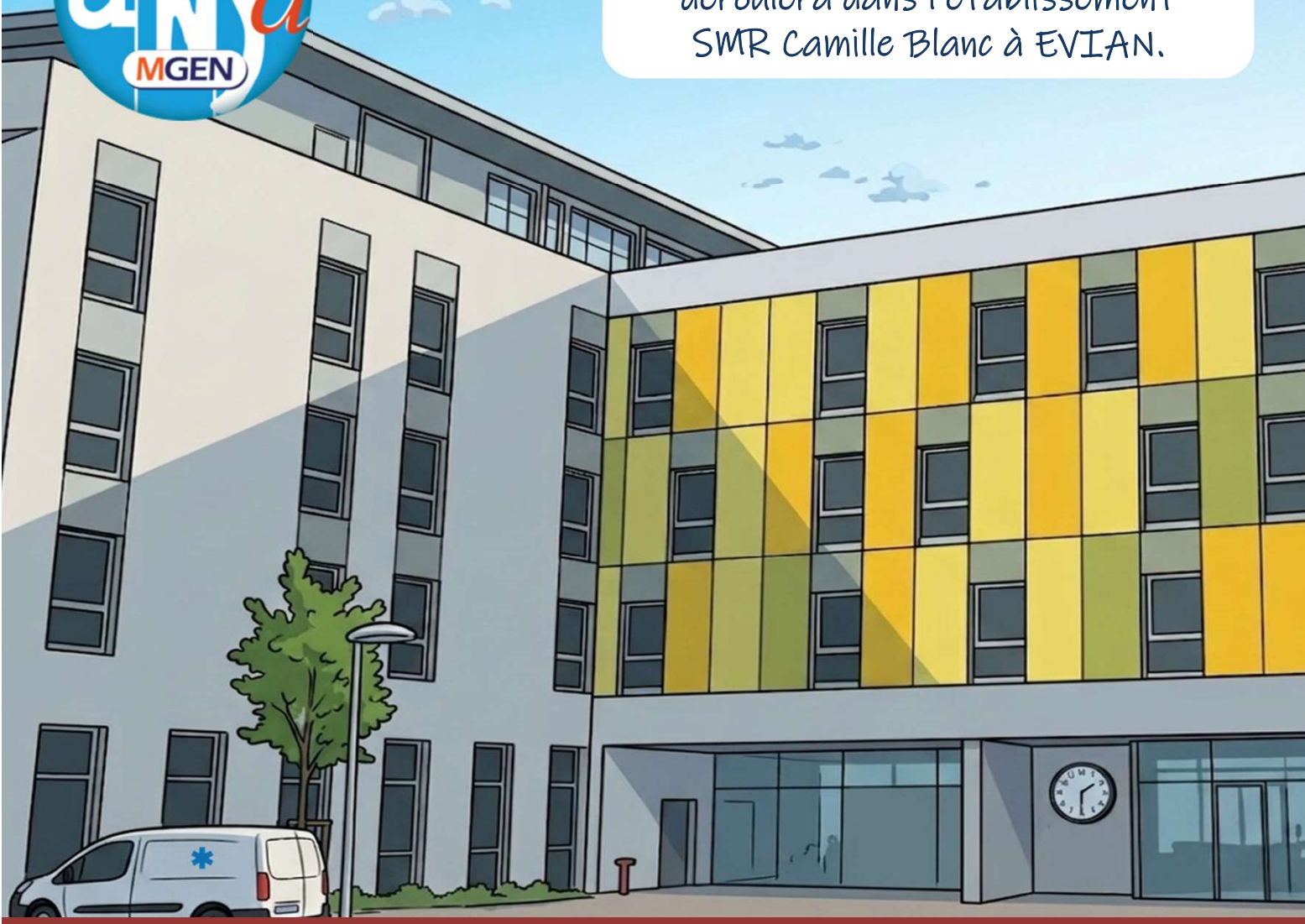




Le 19 mai 2026, le CSE de MGEN  
Action Sanitaire et sociale de  
déroulera dans l'établissement  
SMR Camille Blanc à EVIAN.



En 2023, l'**UNSA** a obtenu qu'un CSE ASS par an ait lieu sur un établissement du groupe MGEN. Le premier, en juin 2023, s'est tenu au sein des EMS du Royans. L'établissement SMR d'Evian accueillera le dernier CSE ASS décentralisé avant le transfert des établissements vers VYV3. Une symbolique forte à l'initiative de l'**UNSA**, en lien avec cette nouvelle région VYV3 Auvergne Rhône Alpes qui se créera en janvier prochain avec deux établissements majeurs pour son développement.



## L'ambition de VYV3 pour la région Auvergne Rhône-Alpes

La création de la région Auvergne Rhône-Alpes est un enjeu majeur pour VYV3. Le potentiel est important mais les établissements qui la constituent ont des dynamiques et des résultats différents. Leur gestion très aléatoire durant des années, l'absence de décisions à des moments importants, les changements de politique dus à des rotations de directions nationales en perpétuel mouvement ont dégradé les situations financières de certains d'entre eux.

Pour ne rien arranger, les directions successives des ARS ont réduit les dotations en considérant qu'une entreprise aussi riche que la MGEN pouvait largement compenser les carences de l'Etat.

Pour certains établissements, le manque d'investissement s'est traduit par une vétusté des bâtiments, des sous-effectifs conduisant à un manque d'attractivité pour le personnel diplômés.

Pour d'autres, relevant d'un secteur d'activité mieux doté, leur bonne santé financière leur a permis des investissements, des recrutements, des prises en charges dans de bonnes conditions et des résultats économiques très positifs.

La stratégie de VYV3 reposera donc sur une trajectoire économique qui devra tenir compte des forces et des faiblesses de chaque établissement pour tenter l'équilibre budgétaire.

La MGEN, quant à elle, s'est engagée à soutenir financièrement les établissements pendant 5 ans. Au-delà de cette période, la direction régionale de VYV3 sera seule responsable de l'avenir de chacun d'entre eux.

Données encore incertaines: les coûts informatiques, les frais de siège et le montant des loyers que la région devra reverser à la MGEN et qui sera un élément important de l'équilibre économique. Pour rappel, MGEN ASS cède gratuitement l'ensemble de ses établissements à MGEN qui lui payeront ensuite un loyer (oui, dit comme ça, c'est bizarre, mais c'est légal. Nous parlons tout de même de 500 millions d'euros de patrimoine).

Autant dire que l'enjeu est important et que chacun des protagonistes a intérêt à la réussite du projet.



Les axes seront donc les suivants:

**Augmenter l'activité du SMR** (soins médicaux et de réadaptation), notamment sur l'établissement d'Evian qui bénéficie des impacts positifs de la réforme de financement, **stabiliser les résultats positifs des établissements de santé mentale**, **réduire le déficit abyssal des établissements médico-sociaux du Royans**, seul établissement du secteur du Handicap.

En parallèle, l'activité globale de VYV3 devra s'étoffer pour prévoir l'avenir.

Partant du constat que dans la région Auvergne Rhône-Alpes, l'enseigne « **Ecouter Voir** » est sous-représentée, VYV3 souhaite **développer cette activité** qui à terme (15 ans), viendra soutenir l'ensemble de la région (cette activité projette un fort développement lié au vieillissement de la population).

Dans ce but, VYV3 a créé en 2024 la **SASOA, (Société à Actions Simplifiées Optique Audio)** qui compte aujourd'hui en Ile-de-France et en Rhône Alpes 20 structures pour un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros.

Elle ambitionne un fort développement à horizon 2029.



## Mais de quoi sera composé la région Auvergne Rhône-Alpes et quel sera son avenir?

### Les établissements qui vont la constituer:

#### Établissement de soins médicaux et de réadaptation Camille Blanc à Evian-Les-Bains (environ 150 salariés)

Historiquement porteur de gros déficits, l'établissement d'Evian bénéficie aujourd'hui de la réforme du financement SMR et réduit considérablement ses dettes. L'augmentation de son taux d'occupation et par conséquent, de son chiffre d'affaires, laisse entrevoir des **perspectives positives dans les années à venir**. Néanmoins, ces projections restent fragiles et dépendantes de la stratégie de recrutements/rémunérations/fidélisation des salariés. La proximité de la suisse lui imposera d'être ambitieuse en matière de qualité de vie au travail pour rester attractif.

#### IMAA - Institut MGEN de l'Arc Alpin – Etablissement de Chanay (environ 120 salariés) :

Chanay est un **établissement qui se cherche depuis de nombreuses années**. Pour cet établissement inscrit dans la filière SMR avec des spécificités en pédopsychiatrie, la direction nationale a tout d'abord voulu rapprocher son activité près de l'agglomération la plus proche, la ville de Bellegarde. Pour réduire les coûts, le site de Châtillon-en-Michaille avait été retenu et les plans du nouveau bâtiment présentés en CSE ASS. Mauvais choix de partenariat avec une filière d'ORPEA, investissement hasardeux dans un terrain classé en zone humide, le projet s'est finalement dirigé vers une **construction d'un bâtiment unique sur le site initial** du village de Chanay. Le financement a été acté et les travaux entamés. **Les travaux s'achèveront théoriquement en décembre 2026** pour un début d'activité concomitant au transfert chez VYV3, au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Lui-même **déficitaire depuis plusieurs années**, l'ambition de la direction nationale est d'évidence un retour à l'équilibre sans que pour autant, **aucun projet d'établissement ni feuille de route détaillée ne soient présentés aux élus** du CSE ASS. L'établissement risque encore de porter un déficit dans l'avenir, mais à quel terme?

#### Établissement médico-sociaux du Royans (environ 210 salariés) :

Les EMSR partagent des problématiques similaires au SMR de Chanay. Des bâtiments nombreux et disséminés sur deux vastes sites datant pour la plupart de 1976 et n'ayant pas ou peu été entretenus. Les directions successives (nationales ou locales) n'ont **pas été en capacité de trouver l'équilibre financier** capable de stopper le subventionnement initial du siège national. Le site se voulant, **à sa création, une vitrine de la MGEN** destinée à afficher la qualité des prises en charges de personnes en situation de handicap, de nombreuses structures avaient été envisagées en dépendance totale et assumée financièrement par la MGEN. La fin des financements des établissements sanitaires et médico-sociaux par les cotisations des adhérents des mutuelles a fait basculer du jour au lendemain cette subvention en déficit. Un manque d'ambition au niveau national, de mauvaises décisions au niveau local, des dotations insuffisantes de l'ARS maintiennent cet établissement dans un **déficit chronique et structurel, complexe à résorber**.

Néanmoins, un **projet de financement de 16 M€ a été validé en 2025** et devrait permettre, **en regroupant l'activité sur un seul site**, de réduire les charges fixes. Ce chantier ne pourra à lui seul solutionner la problématique. En parallèle, il faudra renégocier les dotations de l'établissement en pérennisant des crédits non renouvelables (mais renouvelés d'années en années), avoir une politique de remplacement non exclusivement basée sur l'intérim et stabiliser les effectifs. La direction des établissements envisage un **projet d'investissement permettant de générer des gains, projet non encore présenté à ce jour** aux élus.



## Mais de quoi sera composée la région Auvergne Rhône Alpes et quel sera son avenir?

### Établissements de santé mentale de Grenoble (environ 20 salariés)

Le secteur de la santé mentale se porte bien et l'établissements de Grenoble comme celui de Lyon ne fait pas exception. Les résultats sont excédentaires et affichent une stabilité depuis plusieurs années. Le taux d'EBE (14,5% en 2023 et 12,3% en 2024) est particulièrement bon et reflète la bonne santé de l'établissement au regard de sa capacité à investir. Ces résultats sont néanmoins contraints, en termes d'évolution, par une structure qui n'a pas vocation à croître.

### Établissements de santé mentale de Lyon (environ 25 salariés)

Avec une structure sensiblement identique à l'ESM de Grenoble, l'ESM de Lyon développe un bénéfice légèrement inférieur avec un EBE également inférieur (6% en 2023 et 7% en 2024). La dynamique de l'établissement est **bonne et sa santé financière est stable**.

### Centre de santé de Lyon (environ 70 salariés)

Le centre de santé de Lyon n'étant pas sur le périmètre de MGEN Action Sanitaire et Sociale, il est difficile de porter un regard précis, si ce n'est que l'établissement reste **structurellement déficitaire**.

### Centre de santé de Moulins, ouvert le 19 mai 2025 (moins de 10 salariés)

En lien avec les établissements de Lyon et Grenoble qui partagent la même direction, le CS de Moulins affiche aujourd'hui un **déficit** qui devrait être amené à se résorber ou en tout cas être **pris en charge par Moulins Communauté**. Il s'inscrit dans un projet (Projet Santé Villes Hôpital - PSVH) soutenu par celle-ci et en partenariat avec le Centre hospitalier de Moulins.

### UNION THIernoISE DES MUTUELLES – UTM 63 (19 salariés)

3 établissements au sein de cette union qui gère un centre de santé dentaire, un magasin d'optique et une pharmacie. Ce sera le « véhicule juridique » choisi par la MGEN et VYV3 pour créer la région VYV3 Auvergne Rhône Alpes.

## En résumé:

**Un projet global ambitieux qui ne pourra pas s'appuyer sur les seuls établissements de santé mentale de Lyon et Grenoble pour être viable. L'établissement d'Evian encore fragile ne pourra pas non plus être la locomotive de cette nouvelle région. Une trajectoire économique fiable devra donc être envisagée pour assurer la pérennité de la région et donc, de ses établissements, même des plus fragiles. Mais maintenant que les données économiques sont posées sur la table, il faudra aborder les données sociales, celles relatives à chacun des salariés que nous sommes.**

**Cette région VYV3 Auvergne Rhône Alpes ne pourra se construire sans ses forces vives. Il faudra donc dès 2027, ouvrir les négociations salariales. Pour ce chantier, l'UNSA sera au rendez-vous.**





# Bulletin d'adhésion 2026

### Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt :  
il existe un Crédit d'impôt sur la  
cotisation syndicale de 66% .

**Nouveauté** : Adhésion en ligne  
avec paiement CB accessible sur  
notre site internet.



Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du \_\_\_\_\_ Centre de travail \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tel. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN \_\_\_\_\_

Ancienneté \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Signature

**Paiement par virement bancaire**

RIB accessible depuis notre site: [www.unsa-mgen.fr](http://www.unsa-mgen.fr)

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez notre trésorier.

Si le paiement se fait par chèque, retournez à (en 'lettre suivie' de préférence) :

**UNSA-MGEN - 3 square Max Hymans 75015 PARIS**

**Contact Trésorerie:**

Eric DAVID :  
[edavidsi@mgen.fr](mailto:edavidsi@mgen.fr)

## Cotisation 2026

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste à charge mensuel déduction fait des 66% de crédit d'impôt
jusqu'à 1600€	50 €	17 €	1,45 €
de 1601 à 1800€	60 €	20,4 €	1,70 €
de 1801 à 2000€	70 €	23,8 €	2 €
de 2001€ à 2400€	80 €	27,2 €	2,30 €
de 2401 à 2800€	90 €	30,6 €	2,55 €
Plus de 2800€	100 €	34 €	2,85 €

Nous  
sommes là  
pour vous  
aider !